

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 78 (1942)
Heft: 25

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Première invitation aux Romands.* — VAUD : *Conférences de districts 1942.* — *Dans les sections : Morges ; Orbe ; Aubonne.* — *Bibliothèque pour tous.* — GENÈVE : U. I. P. G. - MESSIEURS : *Impressions de séance.* — Congrès. — NEUCHÂTEL : *Exposition scolaire permanente.* — *A propos du stage.* — INFORMATIONS : G. R. E. P.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : *Les propos de mon ami Sylvestre.* — E. DOTRENS : *D'où vient l'eau du robinet.* — INFORMATIONS : *Cours de gymnastique.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

PREMIÈRE INVITATION AUX ROMANDS

Chers collègues,

Quand on compulse les archives de notre société pédagogique romande — qui vient allégrement de dépasser ses septante-cinq ans — on constate que ses fondateurs, Villommet, Numa Droz, entre autres, ont su dès le début lui assigner avec exactitude le but qui est resté le nôtre en créant une association qui « unit ces hommes travaillant à la même tâche, resserrât entre eux les liens d'amitié et leur donnât cette force morale, dont ils ont tant besoin ». Et l'on est frappé de constater avec quelle ferveur nos devanciers participaient aux congrès, quelle impression de libération ils ressentaient en découvrant, au delà des frontières cantonales, tant de collègues partageant les mêmes soucis, nourrissant les mêmes aspirations.

C'est surtout dans les périodes de trouble et d'incertitude que nous éprouvons le besoin de sortir de notre isolement, de confronter nos soucis, d'affirmer la communauté de nos désirs, de sentir l'identité de notre tâche et de notre mission. Ce besoin est si général que, ces temps, nous voyons les associations les plus diverses battre le rappel, réunir leurs membres, et malgré la dureté des temps, assembler un nombre maximum de participants. « Quand de toutes parts nous voyons les éléments homogènes de toute société se rechercher et s'unir, le corps enseignant serait-il le seul dont les parties resteraient démembrées, manquant d'un lien puissant et d'un but commun d'action ? » (Circulaire de 1863).

Ce lien puissant, ce but commun, le Congrès de Genève d'août 1942 doit une fois de plus en proclamer l'existence, rendre manifeste la pertinence de celui-ci, la force de celui-là. Devant l'opinion publique suisse, nous devons montrer que Jurassiens, Vaudois, Neuchâtelois et Genevois, nous n'avons qu'une pensée, qu'une volonté lorsqu'il s'agit de défendre

notre école populaire, de la perfectionner, de la mettre toujours davantage au service du pays.

D'autres voix vous sollicitent ? Les difficultés de l'heure vous rebutent ? Vous répondrez d'autant plus chaleureusement à l'appel de votre comité, puisque, jeunes, vous apprendrez à connaître ce qu'est l'amitié romande, aînés, vous y revivrez de bons souvenirs, puisque tous, vous en reviendrez réconfortés, encouragés.

Notre comité a pensé vous associer également aux fêtes qui marquent le bi-millénaire de l'entrée de Genève dans l'histoire et nous avons obtenu, grâce à l'obligeance de notre collègue, M. le Conseiller administratif Noul, qu'une représentation spéciale du spectacle officiel nous soit réservée.

Et surtout, le sujet si actuel de nos préoccupations nationales, la préparation de notre jeunesse à ses tâches civiques sera traité avec toute l'ampleur désirable, non seulement par notre rapporteur général, M. P. Möckli, de Delémont, mais par deux orateurs de premier plan, M. M. Malche, ancien président du Conseil des Etats et M. W. E. Rappard, conseiller national, professeur à l'Université.

Le mot d'ordre pour les vacances ? Se préparer au Congrès. Un moyen d'aborder la rentrée plus fort et plus léger ? Participer au Congrès. Un devoir ? Etre présent à Genève les 28, 29 et 30 août.

Le président du Comité d'organisation.

G. WILLEMIN.

VAUD

CONFÉRENCES DE DISTRICTS 1942

Nous nous proposons de revenir sur les conclusions émises lors des *Assemblées de districts* traitant des examens.

Nous le ferons en connaissance de cause, c'est-à-dire après avoir pris connaissance et étudié les rapports et conclusions de chaque district.

C'est pourquoi je prie instamment les rapporteurs d'envoyer à votre correspondant, à la Tour-de-Peilz, un double de leur rapport ou, à défaut, leurs conclusions. Nous les étudierons et renseignerons les collègues sur l'opinion générale du corps enseignant vaudois, face au problème des examens annuels.

Jusqu'à ce jour, en effet, nous ne connaissions la « température » que du district auquel on appartenait. Or, comme sur un même sujet, les uns disaient « blanc » et les autres « noir », le Département concluait « gris », ou plutôt ne concluait rien du tout et se contentait de classer les 19 rapports dans des archives qui doivent faire rêver les amateurs de vieilleseries.

Si donc nous pouvons préciser les points sur lesquels beaucoup sont d'accord, autorités scolaires comprises (nous l'avons vu dans le district

de Vevey), peut-être que, par la grâce du Département et la volonté de nos chefs, nous arriverons à retarder le classement des travaux présentés aux Conférences officielles de 1942.

Un autre fait maintenant et qui, celui-là, est beaucoup plus grave : sur 130 collègues présents à la conférence du district de Vevey, une soixantaine à peine assistèrent au repas pris en commun et à la partie familière qui suivirent. — Je ne sais ce qui se passa dans les autres districts. J'espère que l'esprit de corps y est meilleur. — Nous vivons, je m'excuse de le redire, des temps où notre corporation doit être forte. Nous exigeons de chacun un effort en faveur de la collectivité qu'est la nôtre. Nous ne savons que faire de gens tièdes ou égoïstement intéressés pour qui la S. P. V. n'est bonne qu'à défendre les intérêts matériels. (Je ne parle pas de ceux qui profitent de l'activité S. P. V. sans en faire partie, ils devraient se sentir quelque gêne à... mais passons.)

J'exhorte ici-même ces « tièdes » en leur faisant observer qu'ils vivent dans un fromage, et que une ou deux motions Nicod risquent fort de les contraindre à en sortir.

R. M.

DANS LES SECTIONS

Morges. — Réunion constitutive de la section de gymnastique, mardi 30 juin, 17 heures, salle de gymnastique de Morges. Démonstration de leçons I^{er} et II^e degrés.

Orbe. — Vendredi 3 juillet, 17 h., séance de gymnastique pour messieurs. Préparation de l'après-midi de plein air. Vendredi 8 juillet : séance équivalente pour dames.

Aubonne. — Cours de gymnastique : mardi 30 juin, 17 heures.

BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS

Le *Catalogue de la Bibliothèque de jeunesse* va être envoyé, par les soins du Département, à toutes nos classes vaudoises. C'est une grosse dépense pour la B. P. T., et tous nos collègues se joindront à nous pour remercier vivement, de leur geste généreux, le Comité de la B. P. T. et particulièrement M^{lle} Suzanne Guex, bibliothécaire du dépôt régional de Lausanne.

Pour compléter et rajeunir sa bibliothèque scolaire, chacune de nos classes pourra emprunter des livres pour 5 centimes par volume et par mois. Il en résulte pour nous un devoir pressant : apporter au maniement de ces livres le maximum de soins. M^{lle} Guex vient de nous montrer une série de volumes déjà *irrémédiablement salis et abîmés à la suite d'un seul prêt...* Il va sans dire, dans ces conditions, que si le matériel prêté n'est pas soigné — d'autant plus que les livres deviennent rares et chers — la B. P. T. se verra dans l'obligation de ne plus rien prêter aux classes négligentes.

Alb. C.

GENÈVE**U. I. P. G. — MESSIEURS
IMPRESSIONS DE SÉANCE**

Séance générale, du 17 juin, sous la présidence énergique et ferme d'Adrien Lagier. L'assemblée aurait dû être plus nombreuse. Après l'audition du parfait procès-verbal de Genequand, le président Duchemin fait part de quelques communications intéressantes.

Proposition Magnenat. — Il s'agit d'obtenir qu'un fonctionnaire remplacé, pour cause de mobilisation, ne subisse pas un défilé de remplaçants pendant qu'il sert le pays. Le Département répond : « Dans la mesure du possible, il laissera le même remplaçant, mais cela n'est pas toujours facile ».

Plan d'étude. — C'est en face d'un projet entièrement neuf que se trouve le corps enseignant. Ce projet tient largement compte des propositions faites par l'U. I. P. G. notamment en ce qui concerne l'horaire des leçons, le temps attribué à chaque branche et la matière à enseigner. Il ne s'agit pas d'un plan définitif, mais il faut l'appliquer immédiatement, dès la rentrée en septembre. Après deux ou trois années, il pourra être modifié, s'il y a lieu, à la lumière des expériences faites. Ce plan vient d'être remis aux organes dirigeants de l'U. I. P. G. et est renvoyé à la commission idoine qui sera convoquée d'urgence.

Congrès. — Que nos collègues romands s'arment de patience, nous aurons l'occasion, dans le courant du mois de juillet, d'alimenter, dans l'*Educateur*, la chronique du congrès.

Willemin, président de la S. P. R., commente les différentes phases du congrès. Les organisateurs se sont trouvés en face de sérieuses difficultés, dues à la mobilisation et aux circonstances spéciales dans lesquelles nous vivons. La date, définitivement arrêtée, reste fixée aux 28, 29 et 30 août. Nous espérons réussir toutes démarches utiles pour obtenir de l'adjudance de l'Armée un congé pour nos collègues neuchâtois sous les drapeaux à ce moment-là.

La date du congrès coïncide avec certaines festivités du deuxième millénaire de Genève et avec l'octroi, par les C. F. F., du billet simple course valable pour le retour. La question financière n'est pas sans inquiéter les organisateurs. L'ère des économies diminue les subventions officielles ; néanmoins l'U. I. P. G. espère accueillir les collègues d'une façon digne d'eux et digne de Genève.

La presse genevoise a déjà publié des articles concernant l'histoire de la S. P. R., vieille aujourd'hui de septante-sept bonnes années.

Willemin conclut par un chaleureux appel à la collaboration de tous. Le président se fait l'interprète de l'assemblée pour remercier Gustave Willemin.

Nos salaires. — Borel, président de la Fédération des fonctionnaires, fait un exposé de la situation. Les présidents des Associations de fonctionnaires ont été reçus par M. Perréard, conseiller d'Etat, président du Département des finances. M. Perréard a affirmé que la loi de 1934 sur la retenue temporaire des salaires, venant à échéance le 31 décembre 1942, ne serait pas prorogée. Seuls les ménages de fonctionnaires subiraient encore une retenue.

Nos mandataires ont demandé à M. Perréard de revenir au statut légal dès le *1^{er} juillet 1942*, à quoi M. Perréard a répondu que, pour une dépense en cours d'exercice, la loi l'obligeait à en trouver la couverture. Il reste la question des allocations familiales et de vie chère qui peuvent être examinées en tout temps.

Borel donne lecture de la lettre envoyée à M. Perréard, à la suite de cette audience. Cette lettre et son commentaire ont déjà paru dans *l'Educateur*. Borel termine son exposé par des considérations générales, mais pratiques, sur la situation matérielle du corps enseignant genevois. Nous y reviendrons plus longuement par ailleurs.

L'assemblée exprime sa confiance et sa gratitude aux mandataires chargés de défendre l'U. I. P. G. dans ses revendications concernant les salaires.

Epreuves de fin d'année. — Les instituteurs de la campagne protestent contre la façon dont fut organisée la correction des épreuves de fin d'année. Le travail lui-même est sujet à discussion. Ce système nouveau — qui n'est en somme que l'ancien mal appliqué — n'a rien amélioré du tout. L'ancien était meilleur. Les programmes, à la campagne, ne sont pas parcourus d'une façon uniforme et la correction donne lieu à diverses interprétations, surtout lorsqu'elle est faite par des remplaçants. Ces épreuves se font dans de difficiles conditions de travail puisqu'on peut citer le cas d'un instituteur qui a dû, en même temps — homme protégé — écrire vingt-cinq problèmes sur les tableaux noirs, donner du travail à une cinquième année, surveiller la classe et assurer la sincérité de l'épreuve. Cette question est renvoyée à la commission qui s'occupe du plan d'étude.

Propositions individuelles. — Borel propose que les études secondaires soient gratuites pour les enfants d'instituteurs. Un appel est adressé par le Département pour diriger les enfants vers les études secondaires en leur accordant des faveurs spéciales et des exonérations d'écologie. Ces faveurs s'étendent même aux étrangers ayant dix ans de séjour. Si d'une part on engage les parents à instruire leurs enfants, d'autre part on déclare que les ouvriers, s'ils veulent faire des « étudiants » de leur progéniture, doivent en supporter les conséquences financières. Il faudrait s'entendre.

Willemin répond avec pertinence à Borel que sa proposition, faite

jadis par les membres du corps enseignant secondaire, fut combattue par l'enseignement primaire, qui voyait dans cette mesure une sorte d'humiliation. Gardons un front serein et un esprit logique.

Frick propose que les collègues *non excusés* pour une assemblée générale soient amendés de la somme d'un franc.

Foex, au sujet de la C. I. A., commente un passage du mémorial du Grand Conseil concernant la loi ne permettant pas aux fonctionnaires jouissant du régime spécial de prendre leur retraite. Cette loi, qui arrive à échéance, doit-elle être prorogée, oui ou non ? Il s'agit d'une loi d'exception, nous devons donc veiller à ce que des collègues déjà lésés ne le soient pas davantage et Foex insiste, avec raison, sur les menaces voilées que constitue cette note de la commission chargée d'examiner les comptes rendus de l'Etat.

CH. E. O.

CONGRÈS 1942

Un pressant appel est adressé à tous les *collègues romands* qui pourraient donner des adresses de maisons disposées à faire de la publicité dans le rapport officiel du congrès.

Prière de communiquer ces adresses à *Robert Frick, 11, rue Marc-Monnier.*

NEUCHÂTEL

EXPOSITION SCOLAIRE PERMANENTE

Comme de coutume, nos bibliothèques sont à votre disposition pour vous procurer, en vue des vacances prochaines, volumes d'études et de recherches ou littérature délassante. Mais, faites vos provisions de bouquins à temps ! Notez que nos locaux seront ouverts pour la dernière fois le *samedi 4 juillet* prochain et ne rouvriront leurs portes que le samedi 29 août.

Des catalogues de l'E. S. P., en deux exemplaires, sont à votre disposition chez les présidents des sections pédagogiques de chacun de nos districts. Consultez-les et adressez vos demandes assez tôt à : *Exposition scolaire permanente, Collège des Parcs, Neuchâtel.*

Pour rappel : une finance de 50 ct. est réclamée pour l'inscription de l'abonné et la fourniture d'une fiche. Le service de nos bibliothèques est tout à fait gratuit. Pour les expéditions par poste, joindre 30 ct. pour port d'un envoi de 2 1/2 kg. ; le retour du colis se fait ensuite sans frais.

M. M.

A PROPOS DU STAGE (Suite.)

En application de la loi sur l'Education nationale fixant¹, comme je l'ai dit, le principe du stage obligatoire, le Conseil d'Etat prit en date du 16 juillet 1940, un arrêté déterminant les grandes lignes de ce nouveau rouage.

¹ *Bulletin* du 6 juin.

Retenons que la durée du stage est de 4 mois au moins, à raison de 20 heures hebdomadaires. Il est fait sous la direction des titulaires de classes et sous le contrôle des inspecteurs et des directeurs d'écoles ; il peut être continu ou intermittent.

Pendant la durée du stage, les candidats sont soumis aux lois et règlements scolaires. Ils doivent se conformer aux programmes et aux horaires en vigueur. Le département de l'Instruction publique leur délivre sur rapport de ses mandataires une attestation de stage.

En date du 5 mai 1941, ce dernier a complété l'arrêté ci-dessus par des instructions relatives notamment au programme du stage. Celui-ci comporte les activités ci-après : surveillance, préparations de leçons et leçons dans les différentes branches du programme, correction de devoirs domestiques et de travaux exécutés en classe, travaux administratifs. Les stagiaires assistent d'abord aux leçons pendant quelques jours en même temps qu'ils s'initient aux mesures d'ordre et aux besognes administratives.

Ils sont ensuite chargés de quelques leçons choisies, puis d'un enseignement suivi dans une branche déterminée, puis appelés à tenir la classe pendant une demi-journée, enfin pendant quelques journées entières, alternées puis consécutives.

Les stagiaires peuvent aussi être chargés par les inspecteurs des écoles, de travaux personnels, de lectures, de l'étude d'une question pédagogique ou de la préparation de matériel didactique.

Les mêmes instructions prescrivent aussi *qu'il est tenu compte des périodes de stage dans le calcul de la période d'enseignement préparatoire requise par la loi pour l'admission aux examens en vue d'obtenir le brevet d'aptitude pédagogique.*

Elles ajoutent, d'autre part, que l'attestation de stage n'est pas délivrée aux stagiaires qui ne se conformeraient pas aux mesures d'application prises par le Conseil d'Etat et le département de l'Instruction publique, ou dont l'activité serait jugée insuffisante.

Il faut souhaiter que ceux dont l'activité serait jugée telle comprendront qu'ils doivent renoncer à la carrière pédagogique.

* * *

Venons-en maintenant à quelques détails sur les dispositions prises pour organiser la première escouade des 15 stagiaires qui ont été initiés en 1941.

D'abord, il a fallu faire choix des maîtres chargés de diriger les stagiaires. Quelques offres ont été faites à l'inspection. Quant aux démarches auprès des titulaires, elles n'ont pas soulevé un enthousiasme ardent, et cela se comprend. C'est une tâche délicate et exigeante que de servir de guide à un apprenti pédagogue. Elle exige un surcroît de préparation et une attention redoublée. Rien ne doit être abandonné

au hasard ou à l'improvisation. Mais peu à peu, m'assure M. l'inspecteur Bolle, les craintes et les préventions sont tombées ; les maîtres ont été favorablement surpris, heureux même de jouer un rôle utile auprès de leurs futurs collègues et appréciant à sa juste valeur l'aide modeste de ces jeunes novices. Dans les classes à plusieurs ordres, par exemple, ils ont assisté le titulaire de façon méritoire soit en s'occupant des élèves d'une division, soit en donnant successivement dans chaque ordre les leçons se rapportant à une discipline déterminée.

Le placement des stagiaires a suivi le choix des maîtres chargés de les piloter. On s'est efforcé de les mettre en contact avec les divers genres d'organisation de nos classes en commençant par celles à un ordre pour finir par celles à plusieurs ordres, et en leur faisant gravir tous les degrés du cycle scolaire. Chaque stagiaire a pu faire connaissance, en général, avec quatre types de classes, à raison d'un mois dans chacune d'elles, et du même coup avec des didactiques et procédés qui varient d'un maître à l'autre où il puisera plus tard les éléments de sa propre méthode en ne retenant que les mieux appropriés à son tempérament. En pédagogie, il n'y a pas comme en cuisine de bonne recette ; tel moyen qui réussit à l'un ne convient pas à l'autre. Aussi est-il recommandé aux stagiaires de se garder de l'imitation servile d'un maître, même le meilleur. (*A suivre*). J.-Ed. M.

INFORMATIONS GROUPE ROMAND D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES

Convocation.

Pour réunir les membres des divers degrés de l'enseignement, établir un état de la situation pédagogique, faire le point à l'égard des réformes déjà accomplies, reconnaître et apprécier les obstacles à d'autres réalisations, prévoir avec exactitude les actions immédiates et futures et assurer l'efficacité de notre œuvre, nous vous prions instamment d'assister à l'importante assemblée du

samedi 4 juillet 1942, à 14 h. 30,

Salle du 1^{er} étage, Restaurant du Grand Chêne, Lausanne.

Ordre du jour.

« Augmenter la valeur éducative de l'école. »

Réalisation pratique

dans le détail et avec la collaboration des autorités scolaires.

Nous nous sommes assurés la participation de plusieurs personnalités pédagogiques de la Suisse Romande, de directeurs d'école, d'inspecteurs, de représentants de départements de l'Instruction publique.

L'importance de cette assemblée n'échappera à personne. Que chacun y participe malgré la fatigue et les travaux de fin de trimestre.

Pour le G.R.E.P : W. Perret, président.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LES PROPOS DE MON AMI SYLVESTRE

Hier, en quittant mon bureau d'architecte, j'ai rencontré mon ami Sylvestre, l'instituteur de Censury. Il avait un air préoccupé et mécontent.

— Qu'est-ce qui ne va pas, mon vieux ? lui demandai-je.

— C'est mon travail qui ne va pas.

— Tu as reçu un blâme de ton inspecteur ?

— Non. L'inspecteur est satisfait. Le Département est satisfait. La Commission scolaire est satisfaite. Tout le monde est satisfait — sauf moi.

— Et tes élèves ?

— Les élèves, ils n'ont pas voix au chapitre. Ce sont les seuls qu'on ne consulte pas quand on établit les programmes d'études et les horaires.

— Hem... S'ils osaient dire ce qu'ils pensent...

— Voilà. Précisément. Tu mets le doigt du premier coup sur le vif de la plaie. Et si je suis de mauvaise humeur aujourd'hui, c'est que je soupçonne que les écoliers ont beaucoup moins de sujets de satisfaction que les autorités scolaires.

— Je te crois sans peine.

— Tu me croiras encore mieux quand je t'aurai raconté l'emploi de ma matinée, en classe. Mais ça ne t'embête pas trop ?

— Mais non, mais non, vas-y.

— Donc, ce matin, je devais donner trois leçons à mes élèves : une d'histoire suisse, une de grammaire et une d'orthographe. Le sujet de ma leçon d'histoire, c'était la... Mais auparavant, permets-moi de te poser une petite question. Tu sais encore ce que c'était que la République Helvétique ?

— Comment, ce que c'était ? Ce ne peut être que la Suisse, parbleu !

— Quelle Suisse ?

— ... ?

— Je veux dire : la Suisse de quelle époque ?

— Mais... de toujours. Est-ce que nous n'avons pas toujours été républicains ?

— Voyons, Edouard, n'as-tu vraiment jamais entendu parler de la République Helvétique ? Essaie de te souvenir.

— Je ne comprends décidément plus ce que tu veux dire.

Sylvestre eut un geste de découragement.

— Voilà... C'est exactement la réponse que je craignais. On t'a enseigné, à l'école, l'histoire de la République Helvétique. On te l'a apprise, tu l'as récitée... après quoi tu l'as oubliée. Et je suis bien sûr que

si je posais ma petite question à tous ces commerçants, ces employés, ces dactylos qui passent, ils me feraient à peu près la même réponse que toi... D'ailleurs je ne vous en fais pas un reproche : il n'y a pas de mauvaise volonté de votre part. Si vous avez tous oublié la République Helvétique, c'est pour la même raison, une raison bien simple : elle ne vous a pas intéressés.

— C'est probable, fis-je pour dire quelque chose.

— Tu reconnaîtras que je fais un métier bien décevant. Ce matin, j'ai entretenu mes élèves pendant une bonne heure de la République Helvétique ; et, depuis que je t'ai entendu, je suis sans illusion sur le souvenir qu'ils en garderont... Note que j'ai fait l'impossible pour être captivant. J'ai exposé avec clarté, et j'ose dire avec une certaine éloquence, les vues contraires des unitaires et des fédéralistes de 1802, l'ardeur novatrice des cantons révolutionnaires, les méfiances et les répugnances des cantons conservateurs...

— Comment, m'exclamai-je, vous racontez des histoires pareilles à vos élèves ? à des enfants de treize ans ? Et vous vous étonnez ensuite de voir qu'ils les oublient !

Il hocha la tête.

— Non, ça ne m'étonne plus. Mais ce n'est pas moi qui ai fait les programmes et les livres d'histoire. Les enfants peuvent se passionner pour la vie d'un héros ou d'un bandit ; mais l'évolution des institutions politiques les laissera toujours parfaitement froids. On peut bien la leur faire apprendre de force, on ne peut pas les obliger à la retenir... Il serait pourtant possible d'écrire pour les enfants une histoire de la Suisse qui serait aussi passionnante qu'un roman d'aventures.

— Si tu n'y mets que ce qui peut intéresser des gamins, elle sera bien incomplète.

— L'histoire, telle que nous la leur enseignons l'est encore bien plus, puisqu'ils l'oublient quand même...

« Après la leçon d'histoire, poursuivit-il, celle de grammaire. Pendant une heure, nous nous sommes occupés de la proposition subordonnée sujet. Je mentirais si je te disais que ce genre de distraction a enchanté mes écoliers. Je crois plutôt qu'ils avaient envie d'aller jouer à la « bataille » avec un ballon de cuir. Et moi j'avais envie d'y aller avec eux.

— Alors, pourquoi ne l'as-tu pas fait ?

— Parce que je n'enseigne pas ce que je veux. On a mis la proposition subordonnée sujet (tu sais encore ce que c'est ?... Vaguement, hein ?) dans le programme, et il faut que mes élèves la connaissent. Remarque qu'ils l'employaient déjà bien longtemps avec de mettre les pieds dans une école, et qu'ils ne s'en serviront pas mieux après l'heure d'ennui que je leur ai infligée ce matin. Leur langage n'en sera ni meilleur.

leur ni pire. Et quand ils seront paysans, bûcherons ou cordonniers, ils ne parleront jamais de la proposition subordonnée sujet avec leurs ouvriers ou leurs clients.

— En somme, je vois où tu voulais en venir. Tu as perdu deux heures ce matin en compagnie de tes élèves. Tu aurais mieux fait d'aller avec eux cueillir du muguet. L'air des bois est plus sain que celui de la classe.

— Ce n'est pas tout à fait cela. Deux heures entièrement perdues ? Non. Plutôt deux heures faiblement utilisées. Car si j'ai tourmenté mes élèves, j'ai cependant fait travailler un peu leur intelligence.

— C'est déjà quelque chose.

— C'est quelque chose, oui, c'est quelque chose... Eh bien, ça ne me suffit pas. Je voudrais exercer les facultés de leur esprit sur des matières qui les attirent, et non sur celles qui les rebutent. Car je suis bien sûr de deux choses : d'abord qu'ils y auraient plus de plaisir, et ensuite qu'ils travailleraient plus intensément. On mange avec plus d'appétit les mets savoureux, et on les digère mieux ; on ne choisit pas exprès des aliments répugnants.

— Hé !... le médecin ordonne parfois des potions désagréables.

— Cela peut arriver. Et il y a aussi pas mal de choses qu'il est à la fois nécessaire de savoir et pénible d'apprendre ; ainsi la table de Pythagore et l'accord des participes. Celles-là, je les admetts dans les menus scolaires, naturellement. Mais ce qui n'est ni agréable au palais ni nourrissant pour le corps, tu m'accorderas que c'est une sottise que de se forcer à le manger.

— Je te l'accorde.

— Bon... Vois-tu, il y a des jours où je me demande si les faiseurs de programmes ont été des enfants avant d'être des adultes... Des garçons de treize ans s'intéressent à énormément de choses. Quand ils ne jouent pas à foot-ball, ils lisent des histoires d'Indiens, des romans de Jules Verne ou les aventures de Tarzan ; ils accepteraient joyeusement à l'école, de connaître les mœurs des Esquimaux et des castors, de façonner des poteries avec de la glaise, de faire des expériences avec une lame aimantée, de courir les mers avec Magellan, de descendre sous l'eau avec les pêcheurs de perles, de fabriquer des métiers à tisser rudimentaires, ou d'admirer la générosité du général Dufour. Mais on leur répond : multiplication des fractions, conjonctions de coordination, fleuves de Sibérie et Acte de Médiation.

Mon ami s'était un peu échauffé pendant cette tirade. Il reprit son souffle et poursuivit, plus calme :

— Après ces deux heures, j'en devais donner une troisième, d'orthographe. J'avais préparé au tableau noir une assez longue liste de mots difficiles recueillis dans de vieilles dictées d'examen ; tu vois ça d'ici :

incandescence, quadrupède, exode, résidence, fécondation, etc., etc. Or, en jetant un dernier coup d'œil sur ma liste, au moment où j'allais la faire copier par mes élèves dans leur cahier de vocabulaire, je fis la réflexion que ces mots, ils n'auraient *jamais* à les écrire, de leur vie entière, du moment où ils seraient délivrés des dictées scolaires. On pourrait dépouiller la correspondance de Censury pendant un siècle sans y trouver le mot « quadrupède », j'en mettrais ma main au feu. L'as-tu déjà trouvé dans une lettre ? Alors, alors, je te le demande, pourquoi tourmenter les gamins avec l'orthographe de ce mot ? (Car il n'y a pas mal d'écoliers pour qui l'orthographe est un vrai tourment, et qui reçoivent des taloches quand ils font certaines fautes.) Pour cette seule raison : le mot quadrupède peut se trouver dans la prochaine dictée d'examen... Il faudra qu'ils sachent l'écrire, ce jour-là. Après...

Et il fit le geste d'expédier par-dessus son épaule un objet devenu inutile.

« Tu vois, mon cher Edouard, l'absurdité du système. A cette extrémité, l'école devient son but à elle-même. Elle n'a plus de rapport avec la vie. On étudie chaque jour dix mots difficiles, afin de faire une bonne dictée d'examen ; et on fait une dictée d'examen, afin de voir si les mots difficiles ont été appris... Eh bien, mon ami, à ce moment de mes réflexions, j'ai été pris d'un accès d'irritation, et je suis revenu à la pédagogie du bon sens. J'ai saisi mon frottoir et j'ai effacé ma liste de mots. Après avoir travaillé deux heures pour le Département de l'Instruction publique, j'ai estimé que j'en devais bien une à mes écoliers. La troisième heure de la matinée, je l'ai volée au fonctionnaire pour la donner au pédagogue. Et j'ai lu devant ma classe l'admirable *Rikki-tiki-tavi* de Kipling. Tu connais peut-être ça ?... Non ? C'est dans le *Livre de la Jungle*.

« Ah, mon ami, comme les visages se sont épanouis ! comme les yeux ont brillé ! Je suis bien certain que mes élèves se souviendront longtemps des combats du boa et de la mangouste, de l'oiseau tailleur, de la melonnière aux œufs de serpents, du petit Anglais dans le bungalow indien. C'a été une des meilleures leçons de géographie et d'histoire naturelle de l'année.

— Et tu penses qu'on t'aurait blâmé, en haut lieu, si on avait su que tu lisais du Kipling en classe ?

— Pas du tout. On m'en aurait probablement loué. Ils sont plus intelligents que ça. Mais je constate que presque chaque fois que je veux faire un enseignement vivant, que je veux rendre ma classe joyeuse, que je veux atteindre mes écoliers, éveiller leur esprit et leur cœur, il me faut commencer par rejeter les programmes officiels et les manuels obligatoires. Ce qui prouve qu'il y a quand même quelque chose qui cloche.

Sylvestre resta un moment pensif. Puis il ajouta :

— Toi, tu as bien de la chance. Quand tu traces le plan d'une maison nouvelle, tu te dis : « Là le soleil doit pénétrer », et tu y mets une fenêtre ; ou bien : « Mes clients aiment passer la soirée à l'air, en admirant le crépuscule sur le Jura », et tu ajoutes un balcon ; ou encore : « Je vais donner telle forme au toit, ce sera plus élégant. ». Tout ce que tu dessines a sa raison : c'est pour la commodité, ou pour l'hygiène, ou pour la beauté. Et puis, la maison que tu construis, elle dure : dix ans après tu peux repasser, elle y est encore... Tandis que nous, ce que nous enseignons...

Il secoua la tête deux ou trois fois, d'un air mélancolique, laissa tomber les bras dans un geste découragé. Puis il me serra la main et s'en alla.

H. R.

D'OU VIENT L'EAU DU ROBINET ? (Suite.)

Le Réseau de basse pression.

Nous avons à Genève deux séries de conduites d'eau potable. La basse pression (B. P. sur les bouches à eau) est fournie par trois pompes des forces motrices, elle alimente les parties basses de la ville. Cette pression équivaut au départ à une colonne d'eau de 58 m. de hauteur ; elle baisserait naturellement très vite à mesure qu'on s'éloigne du bâtiment par suite du « tirage », c'est-à-dire des nombreux prélèvements le long des conduites. Toutes les prises d'eau des robinets agissent comme les trous qu'on pourrait pratiquer dans une chambre à air. Il faut compenser ces pertes de débit : c'est la fonction du réservoir du Bois de la Bâtie. Ce réservoir est double, chaque partie contient 4800 m³. La basse pression est maintenue à 58 m. grâce au jeu de relais.

Les relais.

Ce sont des pompes installées à certains endroits du réseau pour y augmenter la pression ou monter l'eau dans un réservoir. Certaines ont une commande automatique par le niveau de l'eau du réservoir, d'autres sont mises en marche électriquement, et à distance, de la centrale. Pour la haute pression, il y a des relais à Perly, à Satigny, à Puplinge, à la Jonction et à Saint-Georges. La hauteur de l'eau dans les réservoirs est connue à la centrale grâce à des appareils automatiques qui la transmettent électriquement.

Le Réseau de haute pression.

Le reste des pompes des Forces Motrices alimente les conduites de haute pression (H. P.) qui se répandent dans tout le canton et même au delà (appoint d'eau pour Annemasse en particulier). La haute pression normale vaut 135 m. Elle est régularisée par les réservoirs construits sur les points élevés du canton ; voici un tableau de ces réservoirs.

	Altitude du radier (base du réservoir)	Altitude du trop plein (sommet du réservoir)	volume
Bernex (réserv. doubl.)	469,74 m.	511,74 m.	2 fois 1500 m ³
Jussy	498 m.	503 m.	200 m ³
Chouilly	527,17 m.	531,32 m.	200 m ³
Landecy	512,30 m.	517,30 m.	200 m ³
Le Cannelet	415 m.	419 m.	200 m ³

Pour éviter qu'un accident, par exemple une rupture de conduite, ne prive toute une région d'eau, il a fallu prévoir un système de circuits fermés appelés « boucles ». On peut ainsi fermer les vannes en deçà et au delà d'un point donné et l'eau arrive sous pression de chaque côté du secteur immobilisé. C'est pour cette raison qu'on a évité, dans la mesure du possible les culs de sac dans le réseau. Par le jeu des vannes et la mise en marche des pompes de secours, la pression dans une région limitée peut être, en cas d'urgence, augmentée de 30 à 40 m. en peu de temps.

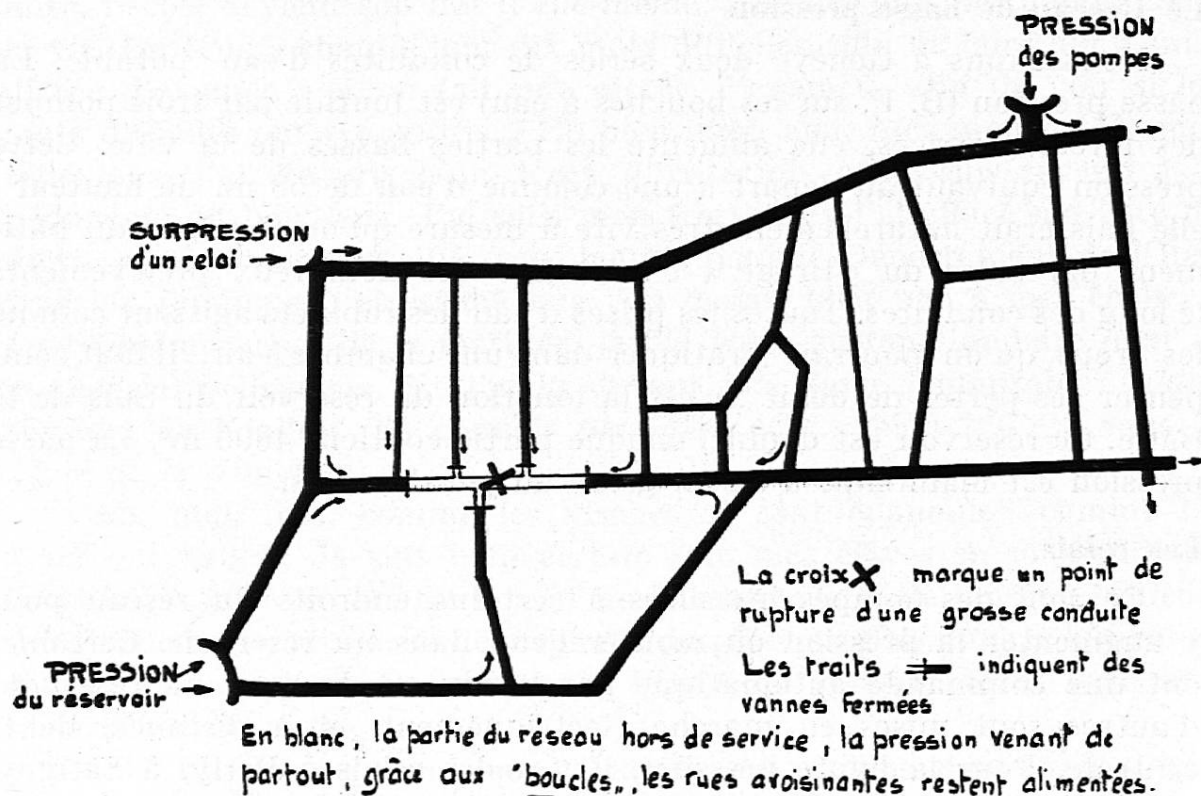


Fig 4 Schéma d'une partie d'un réseau urbain.

Les prises d'eau auxiliaires (Versoix et Pointe à la Bise).

Elles ont été installées assez récemment pour satisfaire aux besoins toujours croissants. La prise d'eau de Versoix améliore l'alimentation de la rive droite, elle plonge par 47 m. à 5 m. du fond, à la base du Mont, la prise de la Pointe à la Bise n'est qu'à 27 m. de profondeur. Il faut faire appel à un scaphandrier spécialiste pour en changer les crépines. Ces

deux prises interviennent à plein rendement au moment des arrosages dans les jardins maraîchers qui se sont tellement développés dans le canton. Leurs pompes débitent chacune 75 l. à la seconde.

Les puits de la Nappe.

L'appoint des prises supplémentaires du lac est encore insuffisant. La ville a fait creuser, à grands frais naturellement, des puits sur la nappe souterraine. Ceux de Soral et de Saconnex d'Arve sont en activité depuis quelque 10 ans. Ils prélèvent l'eau à environ 50 m. de profondeur. Ils ont, ces puits de section carrée, 2,50 m. de côté. Un moteur électrique de 300 HP. y commande une pompe suspendue au fond, dans la nappe, à la colonne de montée d'eau elle-même. La colonne, formée de 23 tubes d'acier de 2,50 m. de longueur pèse avec la pompe qu'elle supporte 12 tonnes à vide et 16 tonnes quand elle est pleine d'eau. Une petite benne permet aux employés de descendre au fond du puits. Le puits de Frontenex qui vient d'entrer en usage possède un moteur de 480 HP. et donne 150 litres à la seconde. Son débit égale celui des deux autres pompes ensemble.

Pourquoi la pompe de forage est-elle plongée dans la nappe ? Parce qu'une pompe aspirante ne pourrait faire monter le liquide qu'à 10 m., hauteur d'une colonne d'eau correspondant à la pression atmosphérique. C'est donc une pompe foulante qu'il faut pour ramener l'eau d'une telle profondeur. Pourquoi la pompe est-elle simplement suspendue à la colonne ? Parce que la longueur et le poids du système sont tels que les vibrations le briseraient s'il était fixé aux deux extrémités. Quand la pompe est en action on entend nettement son vrombissement sourd quand on passe près de la station. La plus rapide de ces pompes tourne à 1450 tours à la minute, elle donne pendant ce temps 4,5 m³. Lors des grosses consommations d'été, cet apport d'eau à 11° contribue à rafraîchir l'eau distribuée.

Le barrage du Pont de la Machine.

Sa fonction est de régler le niveau du lac. En effet, le débit de l'émissaire du lac atteint 600 m³-seconde, mais par les grosses eaux, le lac, au Bouveret, reçoit parfois, jusqu'à 1200 m³ à la seconde. On a calculé qu'une différence de 67 m³-seconde provoque une hausse du niveau du lac de 1 cm. en 24 heures. On réussit en général à éviter l'inondation des rives en préparant de la place pour cet énorme afflux temporaire, c'est-à-dire en abaissant, à temps, le niveau du lac. Pour cela, on lève les rideaux, puis les vannes auxiliaires, au Pont de la Machine. Toutes les années bissextiles, au printemps, tout le barrage est ouvert pour permettre aux riverains d'exécuter les travaux d'appontements, de réparations des quais, etc.

E. DOTRENS.

INFORMATIONS**COURS DE GYMNASTIQUE**

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise durant l'été 1942 les cours suivants :

I. Cours pour la gymnastique de garçons :

1. A Villeneuve, du 27 juillet au 1^{er} août, cours pour le corps enseignant placé dans des conditions défavorables. (Pour instituteurs et institutrices.)

II. Cours pour la gymnastique de filles :

2. A Clarens, II^e/III^e degrés, du 27 juillet au 8 août.

3. A Monthey, du 3 au 8 août, pour institutrices catholiques spécialement.

Remarques pour tous les cours :

Seules les inscriptions d'institutrices et d'instituteurs diplômés seront prises en considération. Les personnes inscrites à un cours doivent se faire un point d'honneur d'y assister ou se faire excuser au moins 10 jours avant le début du cours. Si les inscriptions sont trop nombreuses on tiendra compte des cours déjà suivis.

Les indemnités sont les suivantes : indemnité journalière 4 fr. 80, indemnité de nuit 3 fr. 20 (cette indemnité ne sera payée qu'aux participants ne pouvant rentrer à leur domicile sans porter préjudice à la marche du cours) et le remboursement des frais de voyage III^e cl., trajet le plus direct.

Les inscriptions doivent indiquer : Le nom, le prénom, la profession, l'année de naissance, la localité où l'instituteur enseigne, le genre de classe et l'âge des élèves, les cours déjà suivis et l'adresse exacte.

Nous prions les abonnés à l'*Educateur* d'attirer l'attention de leurs collègues sur les cours que nous organisons.

Les inscriptions pour tous les cours doivent être envoyées jusqu'au 25 juin au plus tard à M. Fritz Müllener, Bellevuestr. 420, Zollikofen.

LES LIVRES

Journal de Jaques Sandoz, par Fritz Jung. Collection « La petite histoire ». Aux Editions des Nouveaux Cahiers.

Pour nous renseigner sur la vie aux siècles passés, le moindre document vaut mieux que de longues gloses. Les bourgeois qui notaient dans leur journal ou leur livre de raison les événements qui les avaient frappés, nous livrent toujours de précieuses indications. C'est pourquoi le Journal de Jaques Sandoz, perruquier et notaire, que vient de publier M. Fritz Jung, sera lu avec intérêt par tous les amateurs d'histoire. Jaques Sandoz a relaté les faits dont il fut témoin entre 1693 et 1712 et ces minimes événements d'une vie bourgeoise nous en apprennent souvent plus que les biographies de grands hommes.

Le Journal de Jaques Sandoz trouvera de nombreux lecteurs. A. R.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

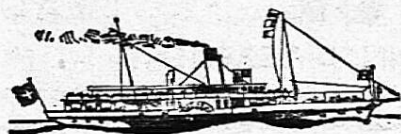
Les Tramways Lausannois JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de **MONTHERON** et du **JORAT** (lignes 20, 21, 22, 23) - Belles forêts. - Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. - Téléphone 3 31 41.

Hôtel Torrentalp sur Loèche-les-Bains alt. 2459 m. - le Righi du Valais

Panorama grandiose sur les Alpes valaisannes et bernoises. Flore abondante. Cr. staux rares. Ouvert du 15 juin au 15 sept. Tél. 5 41 17. Prix réduits pour les écoles.

Orsat-Zen-Ruffinen, propr.



Lac Léman

Buts de promenades nombreux et variés. Les bateaux de la **Compagnie Générale de Navigation** délivrent les **billets collectifs** sans demande préalable, pour le bateau seulement, ou aller en bateau et retour en train - Abonnements kilométriques - **Abonnements de vacances** (7 jours ouvrables) Fr. 15.-.

Pour tous renseignements s'adresser à la **Direction à Onchy-Lausanne**, tél. 2 85 05, ou au **Bureau de la Compagnie à Genève**, Jardin Anglais, téléphone 4 46 09.

CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE VILLARS-BRETAYE

Bretaye sur Villars (1850 m.), site admirable au pied du Chamossaire et des parois abruptes des Alpes Vaudoises. Jardin botanique intéressant. Parc à bouquetins et parc à marmottes. Station météorologique. Lac des Chavonnes : pêche, canotage. Nombreuses excursions pour alpinistes.

Billets spéciaux pour Sociétés et Ecoles.

CHATEAU D'ORON

FORTERESSE DU XIII^e SIÈCLE

Vue sur les Alpes. Cour ombragée. Meurtrières, souterrains, prisons, corps de garde, salle des chevaliers avec splendide bibliothèque. — Restauration sur demande. — Grande salle pour sociétés. — Prix spéciaux pour écoles.

LAUSANNE

André Oyex

Prix spéciaux pour Courses d'écoles

Buffet de la gare C.F.F.

Grandes et petites salles

VACANCES! BONNES PENSIONS

Hôtel Victoria - Chexbres

Toujours ses bons goûters sur la terrasse - Repas de noces et de sociétés - Chef de cuisine renommé - Prix de pension 7.50 à 9 fr. - Tél. 5 80 01. Mmes CHAPPUIS, propr

Pension LES COLOMBETTES LA COMBALLAZ s. Aigle

CUISINE SOIGNÉE

TÉL. 6 31 42.

J. Volet.

PENSION BELLEVUE LA PRAZ (VAUD)

CUISINE SOIGNÉE - FORÊT, VERGER, JARDIN D'AGRÉMENT - FR. 7
TÉLÉPHONE 7 41 68 MINGARD-BAUMGARTNER

LES CHEVALLEYRES s. Blonay Pension « Les Narcisses »

Situation idéale pour vacances, repos, week-end - Cuisine d'ancienne renommée, chambres avec eau chaude et froide. Prix modéré. Propriétaire L. Steiger.

PANEX PENSION ALPES VAUDOISES YERSIN-JAQUEROD Cuisine abondante et soignée. Tranquillité. Tél. 4507

ALLEMAND ANGLAIS ou ITALIEN

garanti en 2 mois parlé et écrit. (Nouveaux cours tous les 15 jours.) Diplômes: langues, secrétaire, sténo-dactylo, interprète et comptable en 3, 4 et 6 mois. Prép.

ECOLES TAMÉ

emplois fédéraux en 3 mois. Classes de 5 élèves. LUCERNE 57 — NEUCHÂTEL 57
ZÜRICH, Schützengasse 10.

Quelques ÉTAINS, MONNAIES anciennes et TIMBRES
cherchés pour collection.

R. FRICK, inst., av. Marc Monnier 11, Champel, Genève

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 3 36 33 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

VACANCES! BONNES PENSIONS

Hôtel Victoria - Chexbres

Toujours ses bons goûters sur la terrasse - Repas de noces et de sociétés - Chef de cuisine renommé - Prix de pension 7.50 à 9 fr. - Tél. 5 80 01. Mlle CHAPPUIS, propr.

Champéry

CHALET BEL-AIR

Bonne petite pension

Prix modérés

1050 mètres — Vve Léon Défago

PANEX ALPES VAUDOISES

PENSION YERSIN-JAQUEROD

Cuisine abondante et soignée. Tranquillité. Tél. 4507

Hôtel-pension des Alpes SAVIGNY près Lausanne

Séjour de repos - Verger - Cuisine soignée - Chambre eau courante - Prix modérés
Téléphone 4 51 01 Tram 23 A. DISERENS-JATON.

Les Montagnes d'Arolla sont à la portée de tous les alpinistes grâce à l'organisation de

l'HOTEL du PIGNE et CHALET du GLACIER - AROLLA

alt. 2000 m., qui vous offrent pour Fr. 180.— une semaine de vacances ainsi que deux courses avec guides diplômés.

Pour plus longs séjours : arrangements. Téléphone No 6.

ANZEVUI Jean, guide.

CHESIÈRES - VILLARS - HOTEL BEAU-SITE

Situation idéale. Jardin. Panorama sur les Alpes.

Téléphone 41 29.

M^{me} KEHRLI, propr.

Tessin-Lugano

Ne manquez pas de visiter et séjourner à la Collina d'Oro.

Magnifiques points de vue et ravissantes promenades ; 25 kilomètres de sentiers agrémentés de bancs et entretenus par « Pro Collina d'Oro e Dintorni ». Montagnola.